

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2015

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN (arrivé à 20h15), Adjoints, Laurent NAZAIRE, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN.

Absents excusés : Ghislain TRABICHET (pouvoir donné à Michaël STEHLIN), Céline CHEVALLET, Carole CURSAT

Secrétaire de séance : Marlène BONDAZ

Le compte-rendu du 12/05/2015 est approuvé à l'unanimité (sauf Michaël STEHLIN arrivé à 20H15)

Madame le Maire demande à ce qu'un sujet soit intégré à l'ordre du jour : modification du tarif du ticket de garderie périscolaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

I – EMPLOI DE JEUNES POUR L'ÉTÉ

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'embaucher les 5 jeunes qui ont fait acte de candidature pour un emploi d'été. Ces postes sont proposés pour une durée de deux semaines chacun, à temps complet, répartis sur les mois de juillet et août, afin de faire face à un surcroît occasionnel de travail d'entretien (divers travaux communaux). Leur rémunération est calculée sur la base du traitement afférent à l'indice brut 330, indice majoré 316. Madame le Maire est autorisée à signer les contrats de travail à durée déterminée.

II – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Michaël Stehlin rappelle que le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il rappelle qu'à compter de la rentrée 2015, le PEDT est nécessaire pour percevoir le fonds d'amorçage. Il donne ensuite lecture du projet de PEDT qui sera transmis à l'inspection académique pour approbation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le PEDT présenté et charge Madame le Maire de le transmettre à qui de droit pour permettre l'obtention du fonds d'amorçage.

III – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

IV – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

V – CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ÉCOLE NUMÉRIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat passé avec la société TILT Informatique de Thonon-Les-Bains pour la maintenance du matériel « école numérique » de l'école primaire.

Ce contrat étant échu, un nouveau contrat, d'une durée d'heures inférieure au précédent, 10 heures à 75 € HT + 5 heures offertes (au lieu de 20 heures) soit un total de 750 € HT, a été demandé à la société TILT Informatique.

Madame le Maire donne lecture de ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes du contrat de maintenance proposé par la société TILT Informatique de Thonon-Les-Bains, et autorise Madame le Maire à signer ledit contrat de maintenance des installations numériques de l'école primaire

VI – PLAN TOURISME

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour préserver et dynamiser durablement l'activité touristique, secteur majeur de l'économie haut-savoyarde, le Conseil Départemental a élaboré un Plan tourisme qui a vocation à rassembler l'ensemble des collectivités locales et des

acteurs publics et privés de cette filière autour d'un même projet de développement stratégique. Le projet actuel porte sur la période 2015/2018.

Les actions portées par les intercommunalités et les communes sont recensées et présentées globalement au Conseil Départemental pour obtenir des financements.

Le projet global (communes et intercommunalité) présenté par la CC du Haut-Chablais est proche de 24 millions d'euros.

Madame le Maire informe que pour notre commune, les projets recensés sont : équipement en toilettes sèches des alpages et restauration de petit patrimoine (fours...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, approuve le Plan Tourisme du Haut-Chablais 2015-2018 et charge Madame le Maire de notifier cette décision à la CCHC et au Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

VII – LOCATION T4 AU KAYI ET RÉGULARISATION DES CHARGES DES COMMERCES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement type T4 occupé par Monsieur Berthéas et Mme Moynat sera libre à compter du 1^{er} août 2015. Une annonce a été passée, aucune candidature n'a été reçue.

L'assemblée générale des copropriétaires du Brevon a eu lieu fin juin. Une régularisation des charges des commerces sera faite au vu de l'état des charges réelles transmis par Halpades.

VIII – VENTE DE BOIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'élagage autour des lignes électriques ont été réalisés par une société mandatée par ERDF au hameau des Plagnes. Des sapins ont été coupés sur une parcelle communale. Monsieur Morel-Chevillet André, riverain, s'est porté acquéreur.

Sur proposition de Madame le Maire, après avis de la Commission bois et forêt, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre à Monsieur Morel-Chevillet André un lot de sapins au lieu-dit « Les Plagnes », pour un montant total de 80,60 euros, et autorise Madame le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

IX – MODIFICATION DU TARIF DU TICKET DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire rappelle que le ticket de garderie périscolaire est vendu 1 € la demi-heure. Compte tenu de la modification des horaires scolaires à la prochaine rentrée (fin de l'école à 16h30 au lieu de 16h15, avec un quart d'heure de battement jusqu'à 16h45), Madame le Maire propose qu'un tarif de 0,50 € le quart d'heure soit voté pour le ticket de garderie périscolaire afin de combler ce quart d'heure du soir (de 16h45 à 17h). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR et 2 voix CONTRE décide la création d'un tarif supplémentaire pour la garderie périscolaire du soir de 0,50 € le quart d'heure.

X – QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement de la navette communale: l'appel d'offres a été lancé, les offres sont attendues pour le 13 juillet 2015.
- Intempéries de mai 2015: un devis de 8 592 € HT a été transmis à la CCHC pour le confortement du talus aval Chez Marphoz. Ces travaux sont nécessaires pour assurer

la stabilité de la route communale « Chez Jean Roch ». En contrepartie, une demande d'aide au titre des calamités publiques est présentée par la CCHC.

- Voirie : une demande de subvention a été présentée par la CC du Haut-Chablais pour la réfection des routes de Chez Perroux et de Canivet, suite aux travaux effectués pour la mise en souterrain des réseaux, à hauteur de 57 710 € soit 50% de 115 420 € hors taxes, montant estimé des travaux. Des devis ont été reçus pour des travaux d'entretien de la route des Aix et de la place du Billat.
- Journée des sentiers : les participants ont été plus nombreux que l'an dernier, ce qui a permis de nettoyer plusieurs secteurs (Hermone, Buchille, Pertuis, Sciard). Un casse-croûte a été offert aux participants. La prochaine journée est d'ores et déjà fixée au 11 juin 2016.
- SYANE : Il reste encore quelques problèmes à régler sur le chantier Perroux-Canivet, avant la réception des travaux. Une réunion avec tous les intervenants a eu lieu en mairie le 23 juin dernier. Un courrier a été envoyé à Jean-Paul Amoudry, président du Syane, au sujet du plan de financement de l'opération.
Le Contrat Epure (maintenance de l'éclairage public) a débuté le 1^{er} juillet 2015. Suite à la réalisation de l'inventaire du réseau d'éclairage public de la commune, il ressort que pour 14 points lumineux, le matériel est vétuste et énergivore. Ce problème avait déjà été posé lors de la remise en éclairage de la période 23h 00/5h 00, une proposition de remplacement de ces matériels est demandé au Syane.
- Projet usine hydroélectrique sur le Brevon : Madame le Maire informe le Conseil qu'un nouveau courrier de l'entreprise Rey a été reçu, qui demande à la Commune de se positionner à nouveau sur le projet. Le service juridique SVP a été interrogé sur la délibération prise en 2013 : Il ressort que par cette délibération le Conseil Municipal pose simplement le principe d'une non opposition au projet d'usine hydroélectrique, mais ne valide pas pour autant un projet particulier puisque la commune n'est pas compétente.
- Problème de déchets aux Charges : une demande a été formulée pour que les containers poubelles soient déplacés un peu plus loin vers le pont en direction des Charges d'en Bas afin de limiter les nuisances sonores et olfactives. Ces containers seront temporairement déplacés.
- Bâtiments :
Le Billat : le diagnostic du bâtiment a été effectué. Une proposition de travaux va être proposée par les bureaux d'études CIL et PROJECTEC.
Salle des fêtes : l'installation d'une alarme incendie, conforme à la réglementation est à l'étude.
Mairie école : les factures de solde de maîtrise d'œuvre ont été reçues suite à l'abandon du projet.
Commerces : un projet de convention est à l'étude, avec La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie en partenariat avec Chablais Léman Développement,

pour accompagner la commune dans la recherche d'un candidat pour le commerce inoccupé dans les locaux de Sous La Côte.

- Marché : une réflexion sera lancée avec les commerçants pour l'organisation d'un marché sur la commune. Une réunion aura lieu en septembre, au cours de laquelle le problème de signalétique des commerces sera également abordé.
- ASA des Trois Becs : le dossier a été déposé en Préfecture le 02/06/2015. Une demande de subvention a été adressée à l'Assemblée des Pays de Savoie. L'enquête publique aura lieu du 11/09/2015 au 02/10/15.
- Intercommunalité :
Crèche : le projet d'extension des locaux de l'école maternelle pour la création d'un pôle enfance est en bonne voie.
Projet de territoire : un questionnaire sera envoyé à la population dans le but de définir les besoins de notre territoire.
Scot : la révision du schéma de cohérence territorial (SCOT) est en cours.
Logo CCHC : le logo a été modifié.
- Fermeture de route : la RD26 sera fermée complètement du 15 au 24 juillet 2015 sauf le week-end. Une déviation sera mise en place par le col du Feu et La Vernaz.
- Bulletin municipal : il est en cours de préparation et sera distribué fin juillet.
- 14 juillet : les membres du conseil municipal sont sollicités pour l'organisation et la mise en place du matériel nécessaire.
- Blason communal : 15 projets de blasons ont été réceptionnés en mairie. La Commission se réunira courant septembre pour les étudier, et ils seront exposés au public à l'occasion de vœux de la municipalité.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **vendredi 11 septembre 2015 à 20h**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h 15.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

